

## Conditions générales de formation

---

L'Ihédate est une association loi 1901 enregistrée à la DIRECCTE Ile-de-France sous le n° 1175397775 et référencée par Datadock pour son Cycle annuel.

Son but est d'offrir une formation de haut niveau à des professionnels impliqués dans des activités liées à l'aménagement et au développement du territoire.

L'Ihédate réserve ses prestations à ses membres : les partenaires et les « adhérents actifs ».

Les **partenaires** de l'association sont ses financeurs : institutions publiques nationales, associations de collectivités territoriales, organisations professionnelles et entreprises.

### *Institutions publiques nationales*

Commissariat général à l'égalité des territoires, Caisse des dépôts et consignations (CDC BdT), Ministère de la transition écologique et solidaire.

### *Associations de collectivités locales*

Association des communautés de France (AdCF), Association des régions de France (RF), France urbaine, Groupement des autorités responsables de transport (GART).

### *Collectivités locales*

Ville de Paris.

### *Organisations professionnelles*

Fédération nationale des travaux publics (FNTP), Routes de France, Association des sociétés françaises d'autoroute (ASFA), Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM).

### *Entreprises*

Bouygues construction, Colas, Électricité de France (EDF), Enedis – L'électricité en réseau, Auchan Retail, Ceetrus, Groupe La Poste, Réseau de transport d'électricité (RTE), Société nationale des chemins de fer français (SNCF Réseau), Société mutuelle d'assurances du bâtiment et des travaux publics (SMABTP).

## Les adhérents actifs

Les adhérents actifs sont les individus et/ou les personnes morales qui acquittent la cotisation annuelle à l'Ihédate, comprise dans les frais de participation.

## **Tarifs des formations**

Les tarifs des formations en 2019 et 2020 s'élèvent à 4500 € pour les partenaires, et, pour les « adhérents actifs », à 5500 € (« administrations, collectivités, associations et syndicats, indépendants ou petites entreprises (- de 50 salariés) » et 8 000 euros pour les « entreprises privées, publiques et EPIC »).

Ces tarifs comprennent pour l'ensemble des membres :

- La participation aux frais qui recouvre :
  - La participation aux sessions de formation et aux ateliers en groupes (de 13 à 21 jours selon les cycles) ;
  - La participation à la mission d'étude (de 3 à 5 jours selon les cycles) ;
  - L'accès au site internet ;
  - Les déjeuners lors des sessions et ateliers ;
  - Les déplacements -au départ de Paris et en groupe-, l'hébergement et les déjeuners lors de la mission d'étude et lorsque les sessions et ateliers se déroulent à l'étranger.
  
- Pour les « adhérents actifs », une adhésion à l'association Ihédate pour la durée du cycle.

Ces tarifs ne comprennent pas :

- Les déplacements, l'hébergement et les repas du soir lors des sessions et des ateliers en France, qui sont à la charge de l'organisme employeur / contractant ;
- Les repas du soir lors de la mission d'étude et des ateliers et lors des sessions à l'étranger, qui sont à la charge de l'organisme employeur / contractant.

## **Candidatures**

### **Inscription et règlement**

Après acceptation de la candidature de l'auditeur (trice) par le jury composé d'administrateurs de l'Ihédate, la pré-inscription se fait par l'envoi par courrier électronique (ou postal) de la fiche de renseignements dûment remplie.

A réception de la fiche de renseignements, l'Ihédate envoie à l'organisme employeur et/ou financeur une convention de formation et une facture. L'inscription est définitive à réception de la convention de formation signée par l'organisme compétent.

IHEDATE  
9 rue de Berri – 75008 Paris  
Association Loi 1901 – SIRET 47900246100024 – Code APE 9499Z  
Non assujettie à la TVA, en tant que prestataire de formation enregistré sous le  
N°11753937775  
[www.ihedate.org](http://www.ihedate.org)

Programme de formation : **IHEDATE**  
22 – 28 Rue Joubert – 75009 Paris  
Tél. : 01 55 04 05 00 – [secretariat@ihedate.org](mailto:secretariat@ihedate.org)

Le règlement de la formation se fait à réception de la facture ou à l'issue de la formation pour les organismes soumis au code des marchés publics (possibilité d'acompte).

En cas d'appel à un collecteur pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé pour information à l'Ihédate dès l'accord conclu.

Toute pré-inscription non suivie d'une convention signée avant la première session (janvier 2020 pour le Cycle annuel et novembre 2019 pour le cycle des hautes études Territoires et mobilités) ne sera pas validée comme une inscription définitive.

A la fin du cycle de formation, l'Ihédate adresse à chaque auditeur (trice) une attestation de présence et un certificat d'auditeur (trice).

### **Rétractation, annulation, abandon de la formation, absences**

A compter de la date de signature de la convention, l'auditeur dispose d'un délai de rétractation de dix jours. Cette rétractation devra être communiquée à l'Ihédate par écrit (courrier ou courriel) L'Ihédate restituera les sommes éventuellement perçues.

En cas d'abandon en cours de formation, la totalité du tarif de formation reste dû à l'Ihédate. En cas d'absence de l'auditeur (trice) à une ou plusieurs séances, le tarif de l'ensemble du cycle reste exigible.

Dans la limite des places disponibles, les reports d'inscription d'un cycle au suivant peuvent être acceptés.

### **Confidentialité des données**

Conformément au Règlement général sur la protection des données, l'Ihédate respecte l'ensemble des dispositions réglementaires et législatives françaises (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), et européennes relatives à la protection des données.

Les auditeurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

### **Durée de validité**

Ces conditions générales de la formation sont valables jusqu'au 31 décembre 2020.



CYCLE ANNUEL 2020 &  
CYCLE DES HAUTES ETUDES  
TERRITOIRES ET MOBILITES  
2019- 2020



IHEDATE  
9 rue de Berri – 75008 Paris  
Association Loi 1901 – SIRET 47900246100024 – Code APE 9499Z  
Non assujettie à la TVA, en tant que prestataire de formation enregistré sous le  
N°11753937775  
[www.ihedate.org](http://www.ihedate.org)

Programme de formation : **IHEDATE**  
22 – 28 Rue Joubert – 75009 Paris  
Tél. : 01 55 04 05 00 – [secretariat@ihedate.org](mailto:secretariat@ihedate.org)